



Original: français

No.: ICC-01/12-01/18

Date : 11 mars 2021

LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE X

Devant : Mme la Juge unique Kimberly Prost

SITUATION EN REPUBLIQUE DU MALI

AFFAIRE

**LE PROCUREUR c. AL HASSAN AG ABDOUL AZIZ AG MOHAMED
AG MAHMOUD**

Public

Avec Annexe A confidentielle

**Communication du Bureau du Procureur
concernant la re-divulgence d'éléments de preuve**

--

Paquet image update 06

Origine: Bureau du Procureur

Document à notifier en application de la norme 31 du *Règlement de la Cour* à :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda
M. James Stewart

Le conseil de la Défense

Me Melinda Taylor
Me Kirsty Sutherland

Les représentants légaux des victimes

M. Seydou Doumbia
M. Mayombo Kassongo
M. Fidel Luvengika Nsita

**Les représentants légaux des
demandeurs**

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés

**Le Bureau du conseil public pour les
la victimes**

**Le Bureau du conseil public pour
Défense**

Les représentants des Etats

L'Amicus Curiae

LE GREFFE

Le Greffier

M. Peter Lewis

La section d'appui à la Défense

L'unité d'aide aux victimes et aux témoins

La section de la détention

**La section de la participation des
victimes et des réparations**

Autres

Introduction

1. Le Bureau du Procureur procède par les présentes à la re-divulgence de deux éléments de preuve sous la règle 77 du Règlement de procédure et de preuve.

Observations

2. Le 30 novembre 2020, le Bureau du Procureur a envoyé à la Défense le lien du *Paquet Image update 06* contenant deux éléments de preuve.
3. Ces éléments de preuve sont décrits dans le tableau joint en annexe à la présente écriture.
4. Ce paquet contient un document concernant P-0565 et P-0557 ainsi qu'une note sur la séance de préparation avec P-0557. Ces éléments ont déjà été divulgués, respectivement dans les paquets *Pre-Trial INCRIM n° 57* et *Trial Rule 77 n° 97*. Ils sont re-divulgués avec des expurgations additionnelles.

Confidentialité

5. Le Bureau du Procureur dépose l'Annexe A comme confidentielle dans la mesure où il s'agit notamment d'un processus *inter partes* entre le Bureau du Procureur et la Défense.



Fatou Bensouda, Procureur

Fait le 11 mars 2021

A La Haye (Pays-Bas)